

[Texte]

In conclusion, we strongly support the proposed amendments to the Criminal Code prohibiting the sale of drug paraphernalia and literature encouraging illicit drug use.

My colleague Guy Lafrance has certain specific comments to make about the legislation itself, after which we would like your permission to have Staff Sergeant Hovey give you a practical demonstration of the drug problem from a street point of view, and from a very down-to-earth, practical point of view, and what the police officer on the street is faced with today.

The Chairman: Thank you. Deputy Chief Flanagan.

Monsieur Lafrance, vous avez la parole.

M. Guy Lafrance (policier de la Communauté urbaine de Montréal, Association canadienne des chefs de police, Secteur juridique): Je n'aurais simplement que deux commentaires à faire.

Premièrement, si l'on regarde le texte français de l'article 420.1 où l'on définit le terme «consommer», on y parle de:

Y est assimilé le fait de fumer, de respirer, de mastiquer ou d'injecter dans le corps humain.

Or, le mot «respirer» en français implique «respirer de l'air». On devrait peut-être utiliser le mot «inhaler» ou le mot «humer», un des deux. Le mot «inhaler» me semble plus précis parce qu'«inhaler» c'est aussi prendre autre chose que de l'air.

Deuxièmement, dans les termes du titre «documentation pour l'utilisation de drogues illicites» n'apparaissent pas les vidéos. Or, on voit sur le marché des vidéos qui ont le même but que les volumes qui sont écrits sur le sujet. Les vidéos ne sont pas couverts par cet aspect-là. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier le mot «documentation» pour y inclure tout simplement «les vidéos».

Ce sont les deux commentaires que j'avais à formuler quant à la rédaction du projet de loi, monsieur le président.

Le président: Si l'on ajoute les vidéos, monsieur Lafrance, doit-on inclure cette référence au titre de «drogue illicite»?

M. Lafrance: On pourrait le voir au titre de «documentation pour l'utilisation de drogues illicites». On dit: «Tout imprimé...». On pourrait ajouter après «imprimé» le terme «vidéo».

Le président: Oui; d'accord. Merci, monsieur.

Staff Sergeant Hovey, please.

[Traduction]

ce problème alors que, par ailleurs, les accessoires pour toxicomanes sont à la portée de tout un chacun.

En conclusion, nous sommes entièrement en faveur des modifications proposées au Code criminel interdisant la vente d'accessoires pour toxicomanes et la documentation encourageant la consommation de drogues illicites.

Mon collègue Guy Lafrance voudrait ajouter quelques remarques sur le libellé du projet de loi. Nous voudrions, ensuite, si vous le permettez, demander au sergent d'état-major Hovey de vous faire une démonstration pratique du problème des drogues au niveau le plus terre-à-terre possible, celui de la rue. celui auquel doit faire face, chaque jour, l'agent de police ordinaire.

Le président: Je vous remercie, commissaire adjoint Flanagan.

Mr. Lafrance, you have the floor.

Mr. Guy Lafrance (Legal Section, Montreal Urban Community Police, Canadian Association of Chiefs of Police): I have only two comments.

If you examine the French wording of clause 420.1, the verb "consommer" is defined as follows:

Y est assimilé le fait de fumer, de respirer, de mastiquer ou d'injecter dans le corps humain.

The word "respirer" in French, means "breathing in air". It might be better to use the verb "inhaler" or the word "humer", one or the other. The verb "inhaler" seems to me more specific, because "inhaler" implies breathing in, but not only air.

My second point is that videos are not included in the title *documentation pour l'utilisation de drogues illicites*. There are, however, videos on the market whose purpose is the same as the books that had been written on that topic. Videos are not covered by that definition. Would it not be appropriate to change the word "documentation" and broaden the definition of the term "literature" to include videos as well?

Those were the two comments I wanted to make on the wording of the bill, Mr. Chairman.

The Chairman: If we include videos, Mr. Lafrance, should we also include videos in the definition of "illicit drug"?

Mr. Lafrance: We could include it under the title "Literature for Illicit Drug Use". We could say, in French "Tout imprimé...", and add, after "imprimé", the word "video".

The Chairman: Yes, you are right. Thank you, Mr. Lafrance.

Sergent d'état-major Hovey, vous avez la parole.